



Remboursement d 1 dette pour laquelle 1 reconnaissance de dettes

Par **dollars**, le **24/03/2016** à **10:14**

Bonjour,

J ai prêté de l argent à ma soeur qui refuse de me rembourser la totalité. Je précise qu elle a signé 1 reconnaissance de dettes. Ai je 1 possibilité de récupérer cette somme lors de la succession de notre mère ?

Ma mère est propriétaire de plusieurs biens immobiliers.

Merci de votre réponse,

Martine Delesalle

Par **youris**, le **24/03/2016** à **13:47**

bonjour,

une reconnaissance de dettes ayant une durée de validité de 5 ans (depuis 2008), il serait hasardeux d'attendre le décès de votre mère.

la solution la plus simple c'est d'envoyer à votre soeur une mise en demeure de vous rembourser par une LRAR en lui indiquant qu'à défaut de remboursement, vous saisirez le juge pour obtenir une ordonnance d'injonction de payer qui vous permettra de mandater un huissier (aux frais de votre soeur) pour faire exécuter cette décision, y compris par des saisies.
salutations

Par **dollars**, le **24/03/2016** à **14:10**

Merci de votre réponse mais j ai eu 1 cas similaire dans ma famille. Mon fils a été obligé de rembourser son oncle qui avait prêté de l argent à son père lors de la succession de sa grand mère. Et c etait 10 ans après.

Merci de votre réponse

Martine Delesalle